



Effectifs & salaires

La question du sous-effectif chronique revient encore et toujours dans les discussions, malgré une charge de travail croissante, force est de constater que les effectifs continuent de diminuer. Dans certains services, le risque est grand de voir disparaître une compétence interne avec le départ des derniers collègues cheminots du service (démission ou retraite). La direction doit engager une campagne massive de recrutement, à commencer par rétablir l'ensemble des postes sup-

primés ces dernières années.

Dans le même temps, force est de constater que les cheminots subissent de plein fouet les augmentations de prix dans tous les domaines. En particulier l'augmentation et la généralisation du télétravail impacte sérieusement les budgets puisque ce sont les cheminots qui doivent de fait supporter les augmentations des prix de l'énergie et de l'alimentation. Le syndicat CGT CNP invite les collègues des différents services :

▶ à établir la liste des personnels nécessaires à la réalisation de l'ensemble des missions de leur entité, y compris les postes de personnels en appui de certains services ;

▶ à chiffrer les augmentations qu'ils subissent et supportent dans leur budget pour les traduire en revendications salariales précises : augmentation de salaires, indemnité de repas, gratifications exceptionnelles, etc.

Retraites

Après plusieurs mois de mobilisation exceptionnelle, la détermination est intacte pour le retrait de la réforme des retraites. Pour la 13^{ème} fois, les manifestations de ce 1^{er} mai ont été massives et historiques. Nous arrivons à cette conclusion : le gouvernement qui reste sourd et méprisant ne laisse pas d'autre choix aux organisations syndicales que d'appeler dans l'unité au niveau national à bloquer le pays par la grève jusqu'au retrait de cette réforme. Pour notre part, nous appelons les agents des directions centrales à se regrouper, discuter et s'organiser avec le syndicat CGT Centraux Nord Paris pour définir ensemble les voies et les moyens d'obtenir satisfaction sur leurs revendications qui comme nous en faisons état dans ce tract ne manquent pas.

Flex office

Le flex office est en train de devenir la norme dans les établissements des directions centrales, quelles conséquences ?

Au-delà de la disparition d'un espace personnel sur le lieu de travail, le flex office permet à la direction de réduire les surfaces de bureaux, ce sont donc des économies substantielles réalisées sur le dos des agents par la dégradation de leur conditions quotidiennes de travail.

Selon les établissements, ce sont des salles de réunion qui sont incluses dans le nombre de places disponibles, la suppression des espaces de stockage des effets personnels, suppression de vestiaires qui sont remplacés par des casiers dans lesquels les claviers ne logent pas.

Dans certains cas, la capacité des sanitaires est largement sous-évaluée par rapport à l'augmentation du nombre d'agent dans un espace restreint...

D'ores et déjà certains services s'organisent pour mettre en échec ce type d'aménagement de bureaux : questions dans les réunions d'expression des salariés, pétitions, regroupement des agents pour établir la liste des demandes relatives à l'aménagement des bureaux, etc.

Le syndicat CGT CNP est à disposition des agents pour aider à organiser une action commune contre ce type de dépersonnalisation des espaces de travail.

Ce que prépare Macron

Le gouvernement n'en a visiblement pas terminé dans le démantèlement de tous les droits au profit d'un budget militaire qui dépasse les 400 milliards d'euros pour les cinq prochaines années. On peut noter entre autres choses qu'il prévoit la transposition de l'ANI (accord national interprofessionnel) de février 2023 : c'est entre autre l'inscription dans la loi du principe qui vise à « généraliser le déclenchement de dispositif de partage de la valeur sous réserve que les entreprises puissent en supporter la charge financière » avec comme conséquence directe que les directions d'entreprise pourront au nom de la loi s'opposer

à toute revendication par exemple d'augmentation des salaires dont elle ne pourront pas « supporter la charge financière ».

Ou encore la loi travail et la création de France travail : c'est entre autre l'incitation à la reprise d'activité des personnes éloignés de l'emploi par la mise en place par exemple de « stages en entreprise », une nouvelle source de main d'œuvre par exemple pour la SNCF qui aujourd'hui usent et abusent déjà des stagiaires et autres alternants qui dans les faits tiennent des postes de cheminots et sont remerciés une fois leur stage ou alternance terminée.

Enfin, récemment, une mission d'évaluation de la loi n° 2018-515 du 27 juin 2018 pour un nouveau pacte ferroviaire a été créée en janvier 2023 par la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire. Les travaux menés par les corapporteurs, David Valence (RE) et Emmanuel Maquet (LR) viennent d'être publiés et pourraient donner le coup d'envoi d'une nouvelle réforme du ferroviaire.

À suivre...

Le transfert de plus de 3 000 agents d'optim service vers un Groupement d'Intérêt Économique concerne tous les cheminots !

En effet, si de prime abord nous pourrions penser que seuls les agents transférés subiront cette externalisation, il faut rappeler que les personnels transférés sont aujourd'hui au service de l'ensemble des cheminots. Demain ils pourront être au service d'autres entreprises que les SA SNCF et devront en fonction des orientations de leur direction privilégier les prestations rentables. C'est donc à terme pour l'ensemble des agents une dégradation des conditions de travail.

Par ailleurs, rappelons que ce passage en GIE, prévu aujourd'hui pour Optim' Services, pourra concerner demain l'ensemble des établissements SNCF, quelle que soit la SA. Les externalisations de certains services qui ont déjà été opérées, celles qui se profilent avec le rachat ou le développement de centaines de filiales qui exercent les mêmes missions que les cheminots en postes aujourd'hui préfigurent un éclate-

ment généralisé de la SNCF historique et l'achèvement du processus de privatisation.

Le syndicat CGT CNP, fait sienne la revendication de retour à une seule entreprise publique ferroviaire sous monopole public avec des cheminots au statut. **Il réaffirme : nous voulons garder nos compétences en interne, nous voulons les effectifs nécessaires.**

Mettre en échec le transfert des personnels vers les filiales ou autres GIE c'est préserver ce qui reste du service public ferroviaire, c'est préserver et améliorer nos conditions de travail.

Le syndicat CGT CNP invite les collègues à recenser tous les services concernés par une externalisation de leurs missions, à établir la liste des recrutements et des moyens nécessaires à la réalisation de leurs missions en interne, à se regrouper et à s'organiser sur la base de ces revendications.

Cantines

Le temps passe et la situation des cantines sur la Plaine Saint-Denis ne s'améliore pas : augmentation des tarifs sans augmentation de la prise en charge par l'entreprise, saturation les jours de forte affluence, restriction de choix les jours de moindre affluence. Dans une situation générale qui voit les prix de l'alimentation flamber, des agents de différents services se sont regroupés autour d'une pétition pour exiger « *La prise en charge par la direction de la totalité des frais d'admission des différents restaurants d'entreprise. Que la subvention restauration soit versée sous forme de prime de panier ou de ticket restaurant les jours de télétravail...* »

Nous invitons les collègues à télécharger la pétition, à l'adapter si besoin et à la faire signer dans leur service.

Le syndicat CGT CNP réaffirme les points suivants :

▶ Chaque agent doit pouvoir bénéficier d'un repas équilibré (entrée, plat et dessert) pour un prix raisonnable : la direction doit augmenter la prise en charge par agent pour compenser la hausse des prix.

▶ Les quatre cantines des directions (étoile, rimbaud, dg reseau et fruitiers) ne sont pas suffisantes pour permettre à tous de manger dans de bonnes conditions quel que soit le jour de la semaine : il faut ouvrir une cantine supplémentaire.

▶ Les agents en télétravail doivent pouvoir bénéficier de la subvention restauration de l'employeur : la direction doit mettre en place une indemnité de panier repas les jours de télétravail.

Le syndicat CGT CNP est à disposition des collègues pour porter leurs revendications et exiger notamment :

▶ L'abandon du transfert de personnels dans un GIE Optim' Services

▶ Le retrait de la réforme des retraites qui vise entre autres à reculer de deux ans l'âge d'ouverture des droits à la retraite.

▶ Un plan d'urgence pour la réalisation effective des recrutements nécessaires.

▶ L'abandon des flex office et le maintien d'un bureau individuel pour chaque agent.

▶ Le libre choix des agents à télétravailler ou non.

▶ L'amélioration des conditions de télétravail : limitation de la charge de travail, respect des horaires, systèmes de déconnexion effective, prise en charge de l'aménagement incluant le mobilier de bureau, indemnité de repas, etc. Et la formalisation des conditions de travail dans un avenant au contrat de travail.

▶ La possibilité d'un repas équilibré dans une cantine SNCF à un prix abordable et dans des conditions correctes (augmentation du nombre de places, ouverture de cantines, prise en charge de la totalité des frais d'admission, augmentation des subventions repas...) et la prise en compte des frais de repas dans l'indemnité versée aux agents en télétravail.

Correspondants par bâtiments

▶ Fruitiers :

Caroline 06.71.83.46.44

Frédéric 29.10.53

▶ Rimbaud :

Amyeric 38.42.62

▶ Aequo :

Cédric 21.93.78

▶ Vox :

Olivier 20.16.42

▶ Réseau :

Damien 20.16.43

▶ Acrobate :

Georges 29.11.51

▶ Etoile :

Olivier 38.08.80

▶ Saint Ouen :

Olivier 20.16.42

▶ Adresse email :

cgtchem.cnp@gmail.com

▶ Site internet :

<http://cgtchem-cnp.info/>

▶ Adresse postale :

Local syndical CGT, Campus Fruitiers
6, avenue François MITTERRAND
93210 La-Plaine-Saint-Denis

Contacts